

ASSEMBLÉE NATIONALE

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1058

présenté par

M. Patrier-Leitus, M. Blanchet, M. Lamirault, M. Fait, M. Mournet, Mme Colboc, Mme Poussier-Winsback, Mme Calvez, M. Benoit, M. Marion, M. Pellerin, Mme Kochert, M. Favennec-Bécot ,
Mme Riotton, M. Sorre, M. Alfandari, Mme Babault, Mme Violland, M. Christophe,
Mme Bannier, Mme Piron, M. Kervran, M. Larsonneur, M. Daubié, M. Sitzenstuhl, M. Vuibert,
M. Ardouin, M. Abad, M. Izard, M. Gernigon, Mme Morel et M. Cormier-Bouligeon

ARTICLE 2 QUATER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.